



# Commune de POLISY

## DICRIM

(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)



**RISQUES MAJEURS**  
**Apprenons les bons réflexes !**

**Document à conserver**

***Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.***

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. »

Madame, Monsieur,

*Mieux mesurer les types de risques qui nous entourent, mieux les appréhender pour y faire face et réduire ainsi leurs conséquences, tel est le but de ce document sécurité qui est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et qui doit retenir toute votre attention.*

*Aussi, pour adopter un comportement responsable et adapté, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.*

*Parce que nul n'est à l'abri de risques majeurs, il est essentiel que chacun ait droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels nous pouvons être exposés, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.*

*Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.*

*A cette occasion, je remercie celles et ceux qui ont bien voulu y consacrer un peu de leur temps en répondant au questionnaire adressé en juillet dernier.*

*La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et au-delà de celle des autres.*

**Merci de conserver ce fascicule.**

**Le Maire**

# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**

Il existe plusieurs types de risques :

**Les risques naturels**

(inondation, mouvement de terrain,...)

**Les risques technologiques**

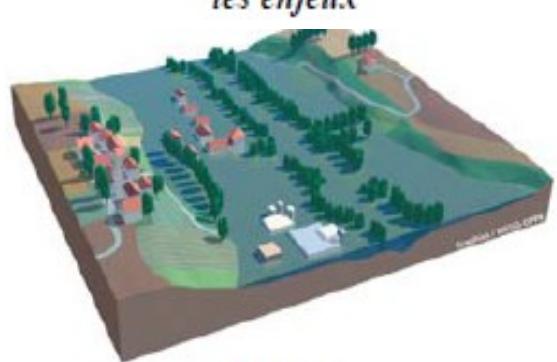
(industries, nucléaire, transport de matières dangereuses,...)

**Les risques météorologiques**

**Les risques sanitaires** (pandémie,...)

etc...

**Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.**



*le risque*

## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de POLISY peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

# A quels risques sommes-nous exposés à POLISY?



- **Le risque naturel**

- « **inondation** » : par **débordement de la Seine** qui peut recouvrir le milieu naturel et parfois le tissu urbain.
- « **mouvement de terrain** »
  - « **retrait gonflement des argiles – aléa faible** » qui à cause du phénomène d'absorption/résorption d'eau dans le sol peut entraîner des problèmes de mouvement de terrain et de fissures sur les façades des habitations.

- **Le risque technologique** « **Transport de Matières Dangereuses (TMD)** » avec les **routes départementales n°671 et 452** par où peut transiter le transport de matières dangereuses diverses.

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté :



- **Le risque « météorologique »** : tempête 1999, fortes neiges de décembre 2010, etc.
- **Les risques « sanitaires »**: pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule, etc.

L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.

# La commune de POLISY



La présence d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI SEINE AMONT) approuvé, oblige la commune à réaliser un **PCS** (Plan Communal de Sauvegarde) et un **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie.

Un système d'alerte sera défini, et un recensement des moyens humains et matériels sera réalisé. De cette manière, cette commune se trouvera, aujourd'hui, mieux armée pour faire face à d'éventuels événements.

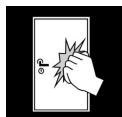
# Alerte de la population par secteurs

**En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :**

- **Le territoire communal a été divisé en secteurs**
- **Un élu et un suppléant ont été choisis pour diffuser l'alerte dans chaque secteur**

**L'alerte s'effectuera :**

- **en porte à porte**
- **à l'aide d'un porte-voix**
- **par téléphone**



Les consignes complémentaires seront données par porte-voix

## ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.



## ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Un événement exceptionnel est attendu.

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.

**Ce que vous devez faire**

**Se calfeutrer, attendre et écouter les messages d'alerte diffusés :**

- **- par la radio**
- **- par la mairie**



**POINT DE RASSEMBLEMENT  
ET DE DISTRIBUTION  
« Salle polyvalente »**



# Risque inondation

( voir carte PPRI en Annexe )

*L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue. La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.*

## 2 TYPES D'INONDATION EXISTENT

- **Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.**
- **Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.**



## Le risque à POLISY

**POLISY** est plutôt concernée par l'inondation lente de plaine. La Seine à proximité des habitations peut engendrer des débordements qui peuvent durer plusieurs jours. La montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

## Les mesures de prévention

En 2006, un **Plan de Prévention des Risques Inondations** a été approuvé sur la commune. Il recense l'ensemble des zones sujettes à inondation et réglemente de ce fait l'occupation des sols et les droits de construction sur la commune (**à noter que ce plan est entré en révision en juillet 2014; le plan actuel est toujours en vigueur.**)

Plus d'infos sur  
[www.prim.net](http://www.prim.net),  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

## Les moyens de surveillance et l'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site du ministère <http://www.vigicrues.gouv.fr> (site de prévision des crues).

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

**Le Maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui organise les secours et définit les points de ralliement.**



inondation lente



# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

## DES AUJOURD'HUI

Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.

Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

## PENDANT LA CRUE

A l'annonce de l'arrivée de l'eau

Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,.. qui pourraient être atteints par l'eau.

Coupez vos compteurs électriques et gaz.

Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.

Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

**Lorsque l'eau est arrivée**

Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de recharge, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

## APRES

Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.

Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.

Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.

Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

## Les bons réflexes !



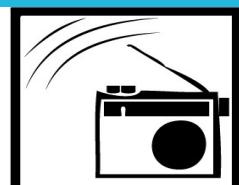
Coupez  
électricité  
et gaz



Fermez la  
porte et les  
aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la  
radio



Ne prenez pas  
votre véhicule



# Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Le risque lié aux *Transports de Matières Dangereuses*, appelé aussi **TMD**, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

## Le risque à POLISY

La commune est concernée par les RD n°671 et 452 sur lesquelles peuvent transiter des transports de matières dangereuses.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage毒ique.



## Les mesures de prévention



Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

Des plans d'organisation départementale des secours (**Plan O.R.S.E.C.**), seront mis en œuvre si nécessaire.

## La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des logos suivants, apposé notamment à l'arrière droit du véhicule (quelques exemples de logos).



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières radioactives



Plus d'infos: <http://www.andra.fr/> « classement du transport des matières dangereuses »



transport de  
marchandises  
dangereuses



# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

## DES AUJOURD'HUI

Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

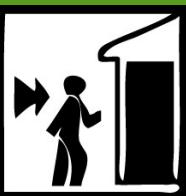
### SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT:

Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie: 17; 112 depuis votre portable).

Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ecoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5).

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

Ne téléphonez pas.

Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.

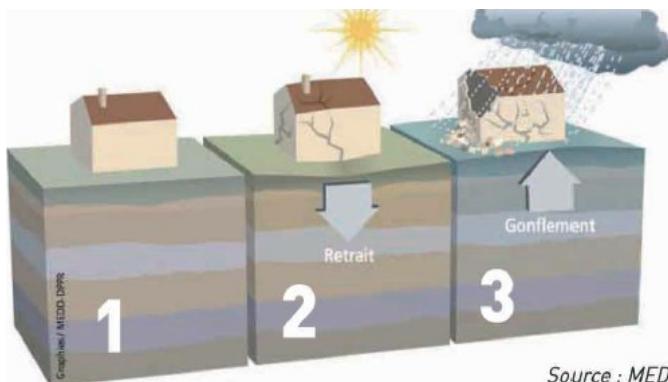
Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



mouvements  
de terrain liés  
à la sécheresse

# Risque mouvement de terrain : le retrait gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (périodes humides) et des tassements (périodes sèches).



Source : MEDD



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables certains locaux.

## Le risque à POLISY

La commune se situe sur une zone d'**aléa faible** pour les argiles. Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent; mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses.

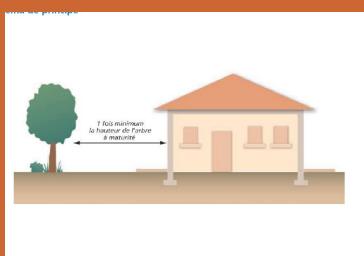
Une partie de la commune est concernée par un sol argileux (voir carte ci-jointe).



## Les mesures de prévention

Le Ministère de l'Écologie a édité une plaquette d'information sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles: comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF. <http://www.prim.net> (ou vous la procurer à la DDT de l'Aube (Bureau Risques et Crises)

## Comment faire pour prévenir les dégâts?



**Éloigner la végétation du bâti:**  
les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades



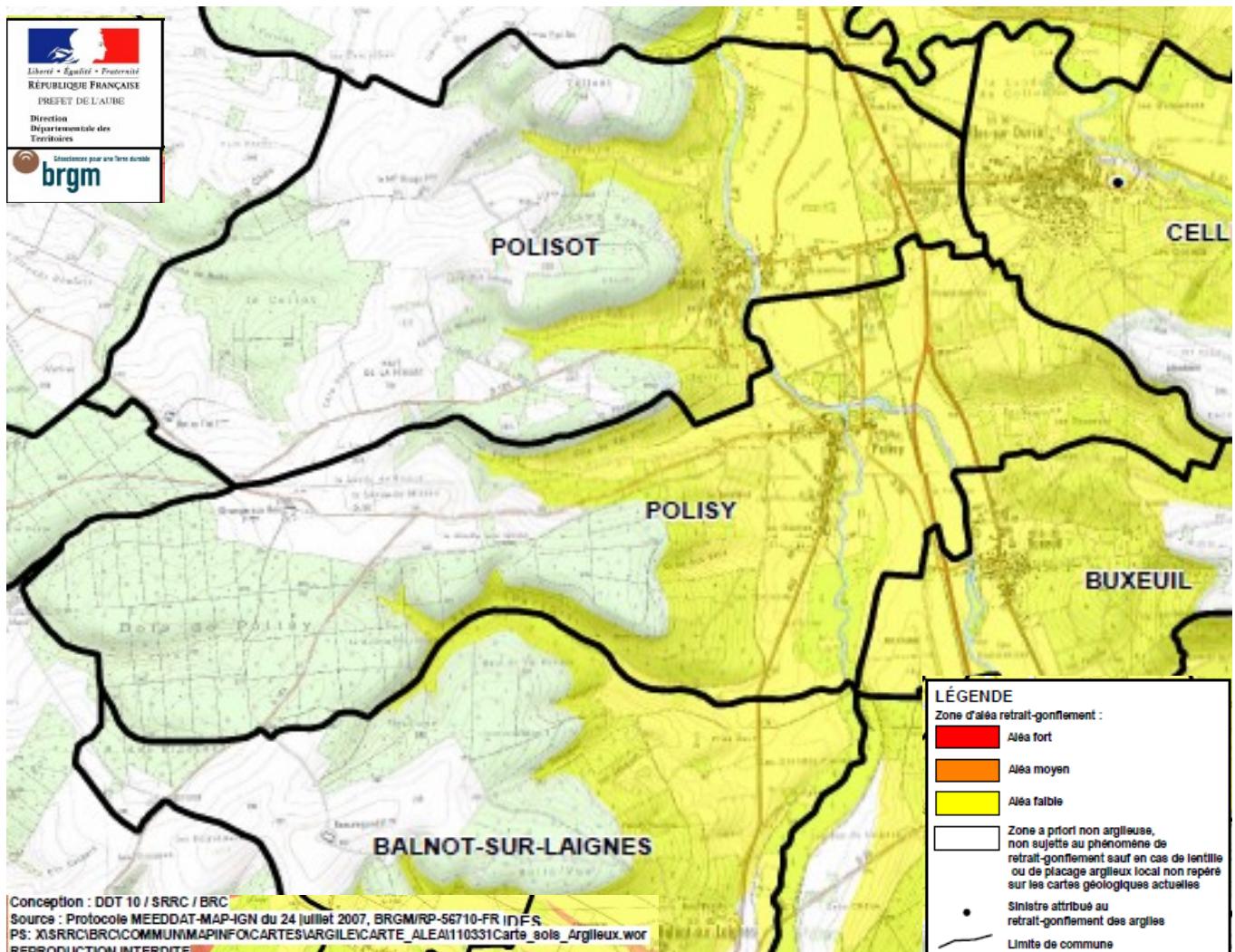
**Réaliser une structure étanche autour du bâtiment**

Vous retrouverez l'ensemble de ces conseils sur [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)



mouvements  
de terrain liés  
à la sécheresse

# Carte retrait gonflement des argiles « aléa faible »





# Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



## Les effets

Vents violents, précipitations intenses.. Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

## Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

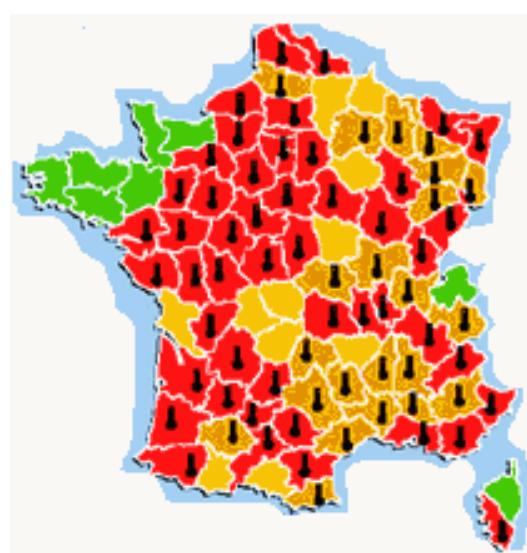
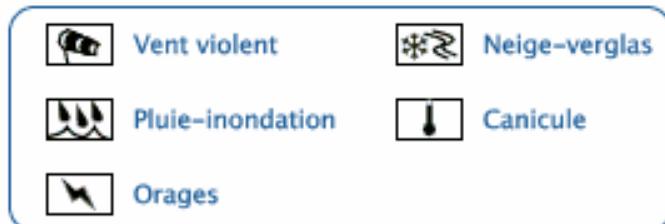
## Le risque à POLISY

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de POLISY est exposée aux tempêtes.

### Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant** , des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**





## DES AUJOURD'HUI

Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

### Si une tempête est annoncée:

Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.

Evitez de prendre la route. Reportez autant que possible vos déplacements.

## PENDANT UNE TEMPETE

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.

Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.

Ne vous abritez pas sous les arbres.

Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.

Si vous devez sortir, soyez prudents.

## APRES UNE TEMPETE

Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.

Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



# Risques sanitaires: pandémie grippale

Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.



## Le risque à POLISY

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

## Les mesures de prévention

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.



Face aux différents cas de grippe aviaire rencontrés dans plusieurs pays, et au risque de survenue d'une pandémie grippale, l'Etat a élaboré un **Plan National de protection contre les pandémies**. Des **exercices locaux** et nationaux permettent de tester régulièrement ce plan et de préparer les acteurs.

Le « **guide pratique de la vie quotidienne en cas de pandémie** » est également consultable sur <http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/>.

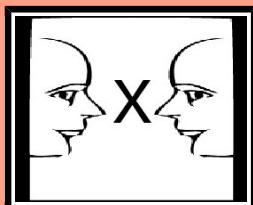
## Les bons réflexes !



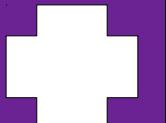
Ecoutez la radio



Lavez vous régulièrement les mains au savon et/ou avec une solution hydroalcoolique



Evitez tout contact avec une personne malade



sanitaire

# Risques sanitaires: Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

## Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle **dure plus de 3 jours**.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...)



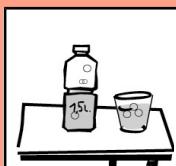
## Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficulté.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

## Les bons réflexes !

### Personnes âgées



Buez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et des crudités



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

### Parents - enfants



Buez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.

# Le risque « Inondation »

## PPRI « Seine Amont »

(à noter que ce plan est entré en révision en juillet 2014 ;  
le plan actuel est toujours en vigueur.)



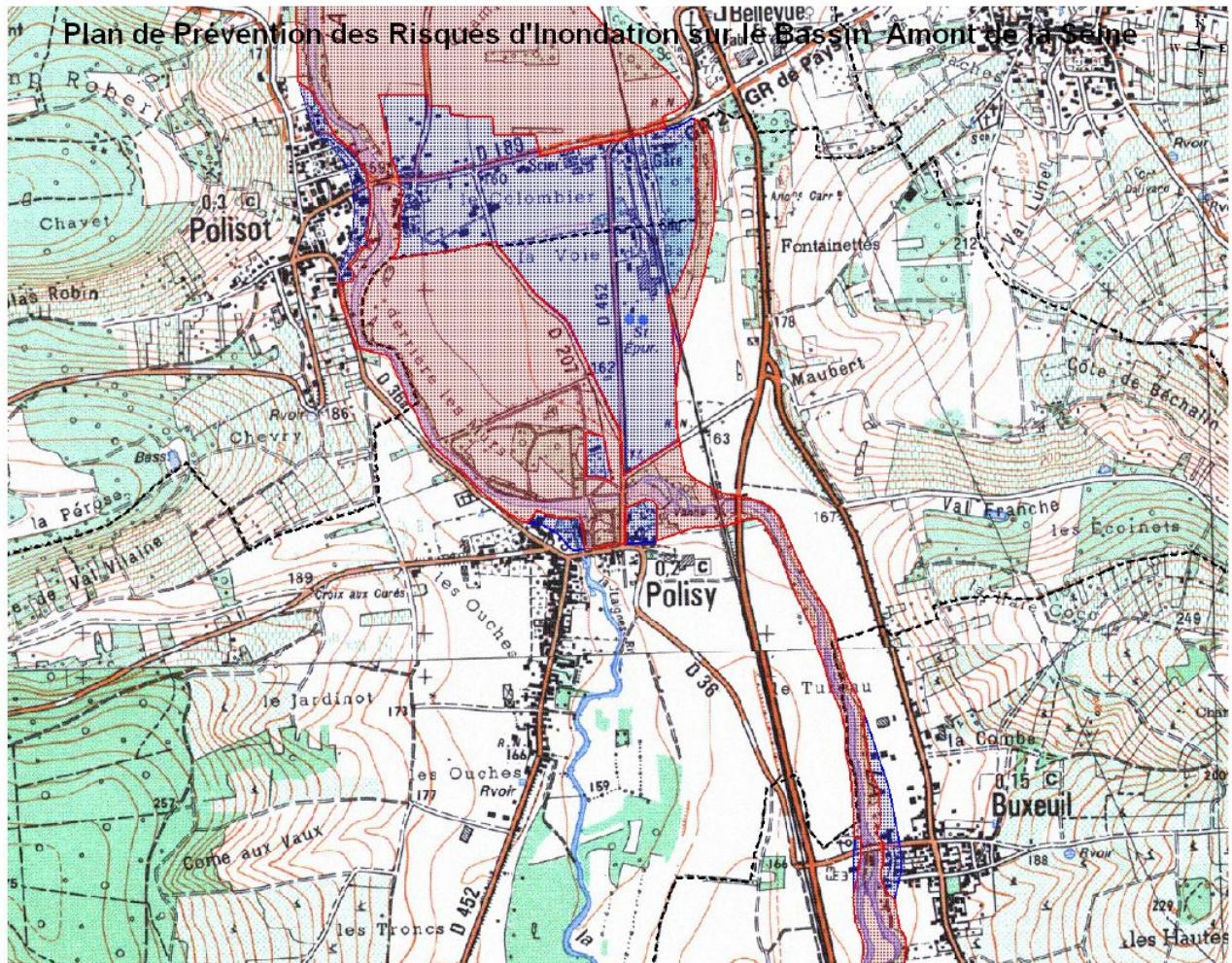
Echelle : 1/10 000

Zone bleue  
(constructible  
sous condition)

Zone rouge  
(inconstructible)

BOEE FEDD  
200000 COH-1300000  
01/01/2000

Planche 11



*Carte consultable sur :*

[www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-Protection-de-la-Population/Securite-civile/Risques](http://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-Protection-de-la-Population/Securite-civile/Risques)

Plus de renseignements auprès de la DDT  
Bureau Risques et Crises à l'adresse : [ddt-srrc-brc@aube.gouv.fr](mailto:ddt-srrc-brc@aube.gouv.fr)



## Notes



# Les numéros utiles

**Mairie de Polisy**

**03 25 38 58 15 Fax : 03 25 29 99 81**

Mail : mairie.polisy@wanadoo.fr

**Secrétariat du Syndicat des Eaux**

**Polisy-Polisot**

**(au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie de Polisy)**

**03 25 38 20 89**

**Préfecture de l'Aube :**

Troyes

**03 25 42 35 00** <http://www.aube.gouv.fr>

**Direction Départementale  
des Territoires (DDT)**

- Agence Sud-Est : Bar sur Aube **03 25 92 53 10** <http://www.aube.gouv.fr>  
- Siège DDT : Troyes **03 25 71 18 00**

**Pompiers**

**18 (portable 112)**

**Police/gendarmerie**

**17**

**SAMU**

**15**

**ERDF / GRDF**



**Syndicat Départemental  
des Eaux de l'Aube (SDDEA)**

**03 25 79 00 00** – N° à composer en cas de  
problèmes sur le réseau (coupures  
d'eau, fuites, etc.....)

**Conseil Général – Centre Routier**

**0800 12 10 10** <http://www.cg-aube.fr:transport/routes>

**Météo France**

**08 92 68 02 80** <http://www.meteo.fr>

**Ecoutez les informations :**  
**CHAMPAGNE FM 97.5**  
**FRANCE BLEUE 100.8**  
**et CANAL 32**

**Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites suivants :**

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>
- <http://www.prim.net>-Portail de la prévention des Risques Majeurs
- <http://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-Protection-de-la-Population/Securite-civile/Risques>